Réf. Farde e-Assemblées : 2684460

N° OJ : 178

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Culture & Musées.- Subside d'investissement.- Théâtre Royal du Parc fondation d'utilité publique.- Budget extraordinaire 2025.- Montant total : 50.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'fondation d'utilité publique Théâtre Royal du Parc;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 et 77110/52252 du budget extraordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant total de 50.000,00 EUR à l'attention de la fondation d'utilité publique Théâtre Royal du Parc pour l'acquisition d'équipement technique, réparti comme suit :

* A l'article 77110/52252 du budget extraordinaire 2025
1) 10.000,00 EUR (n° de projet DH10-9-2023);

* A l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025
2) 40.000,00 EUR (n° de projet HF10-228-2009).

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et la fondation d'utilité publique Théâtre Royal du Parc sont adoptés.

Annexes :

Convention Théâtre Royal du Parc FR/NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)